



## ART.1 - OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société LO&LI réalise des actions de formation professionnelle au bénéfice de ses Clients et des participants désignés par ceux-ci.

Elles s'appliquent aux actions de formation réalisées notamment en présentiel, à distance, en classe virtuelle, en e-learning ou selon des modalités pédagogiques mixtes.

Les caractéristiques propres à chaque action de formation, notamment son intitulé, ses objectifs, son contenu, les moyens pédagogiques et techniques mobilisés, sa durée, sa période de réalisation, ses modalités de déroulement, de suivi et d'évaluation, ainsi que son prix et ses modalités de règlement, sont précisées dans les Conditions particulières applicables à la Commande et, le cas échéant, dans le programme de formation qui leur est annexé ou auquel elles se réfèrent expressément.

Les présentes CGV régissent l'ensemble des relations contractuelles entre LO&LI et ses Clients relatives aux actions de formation professionnelle proposées par LO&LI.

Lorsque les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables sont réunies, le devis ou le bon de commande accepté par le Client, complété par les présentes CGV et le programme de formation auquel il se réfère, peut tenir lieu de convention de formation professionnelle.

## ART.2 - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGV s'appliquent à toute commande portant sur une action de formation professionnelle proposée et réalisée par LO&LI.

Elles s'appliquent notamment aux formations interentreprises, intra-entreprise, individuelles ou collectives, réalisées en présentiel, à distance, en classe virtuelle, en e-learning ou selon des modalités pédagogiques mixtes.

Elles s'appliquent à compter de l'acceptation par le Client d'un devis, d'un bon de commande, d'une convention de formation ou de tout autre document contractuel portant sur une action de formation.

Les présentes CGV sont communiquées au Client préalablement à la conclusion du contrat. Elles sont réputées acceptées sans réserve par le Client lors de la signature ou de l'acceptation du devis, du bon de commande, de la convention ou de tout autre

document contractuel relatif à la formation.

Elles prévalent sur tout autre document émanant du Client, notamment ses éventuelles conditions générales d'achat, sauf acceptation écrite et expresse de LO&LI.

Les présentes CGV peuvent être complétées, selon la nature de la formation, par des Conditions particulières, un devis, un bon de commande, une convention de formation, un programme de formation ou tout autre document contractuel établi ou accepté par LO&LI.

En cas de contradiction entre les présentes CGV et les Conditions particulières applicables à une action de formation, ces dernières prévalent pour les seules dispositions concernées.

Toute tolérance ou dérogation accordée ponctuellement par LO&LI ne constitue pas une modification des présentes CGV et ne crée aucun droit au profit du Client pour l'avenir.

## ART.3 - DÉFINITIONS

Pour l'application des présentes Conditions Générales de Vente, les termes suivants ont la signification ci-après :

**Client** : toute personne physique ou morale qui commande une action de formation proposée par LO&LI.

**Bénéficiaire** : toute personne physique ou morale au bénéfice de laquelle l'action de formation est réalisée. Le Bénéficiaire peut être le Client lui-même ou une personne distincte de celui-ci.

**Participant** : toute personne physique inscrite à une action de formation et participant à celle-ci, notamment un salarié, collaborateur ou toute autre personne désignée par le Client ou le Bénéficiaire.

**Formation** : toute action de formation professionnelle proposée ou réalisée par LO&LI, quels qu'en soient les modalités ou formats, notamment en présentiel, à distance, en classe virtuelle, en e-learning ou selon des modalités pédagogiques mixtes.

**Programme de formation** : document précisant notamment l'intitulé de la Formation, ses objectifs, son contenu, ses prérequis éventuels, sa durée ainsi que les moyens et modalités pédagogiques, de suivi et d'évaluation mis en œuvre.

**Commande** : toute demande portant sur la réalisation d'une Formation, devenue ferme et

définitive après acceptation dans les conditions prévues aux présentes CGV.

**Conditions particulières** : tout devis, bon de commande, convention de formation ou autre document contractuel établi ou accepté entre LO&LI et le Client précisant les caractéristiques propres à la Formation, notamment son intitulé, ses dates ou sa période de réalisation, sa durée, ses modalités de réalisation, son prix et ses conditions de règlement.

**Financier** : tout organisme ou tiers susceptible de prendre en charge tout ou partie du coût de la Formation, notamment un opérateur de compétences (OPCO).

## ART.4- DOCUMENTS CONTRACTUELS

La relation contractuelle entre LO&LI et le Client est constituée, selon les modalités de la Formation, par les documents suivants :

- le devis ou le bon de commande accepté par le Client ;
- le programme de formation applicable à l'action commandée ;
- les présentes Conditions Générales de Vente ;
- le cas échéant, toute Condition particulière, annexe ou convention expressément établie entre les Parties.

Ces documents forment un ensemble contractuel indivisible et définissent les conditions de réalisation de la Formation.

Le devis ou le bon de commande précise notamment les éléments propres à la Formation commandée qui ne figurent pas dans le programme de formation, tels que l'identité du Client, le nombre de Participants, les dates ou la période de réalisation, le lieu ou les modalités de réalisation, ainsi que le prix et les conditions de règlement.

Le programme de formation précise notamment l'intitulé de la Formation, ses objectifs, son contenu, les prérequis éventuels, sa durée, les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation.

**Lorsque le devis ou le bon de commande accepté par le Client, complété par le programme de formation et les présentes CGV, comporte l'ensemble des mentions requises par les dispositions légales et réglementaires applicables, cet ensemble contractuel tient lieu de convention de formation.**

Une convention de formation distincte peut néanmoins être établie à la demande du Client, d'un Financier ou lorsque les conditions particulières de la Formation le nécessitent.

En cas de contradiction entre les documents contractuels, les Conditions particulières et le devis

ou bon de commande prévalent sur le programme de formation et les présentes CGV pour les seules dispositions concernées.

Les documents commerciaux, catalogues, brochures, contenus du site Internet ou autres supports de présentation de LO&LI ont une valeur informative et ne présentent un caractère contractuel que lorsqu'ils sont expressément intégrés aux documents contractuels.

## ART.5- FORMATION DU CONTRAT

Les présentes CGV sont librement accessibles sur le site Internet de LO&LI et peuvent être communiquées au Client sur simple demande.

Préalablement à toute Commande, le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV, du programme de formation et des Conditions particulières applicables à la Formation et les accepter sans réserve.

L'acceptation de la Commande résulte notamment :

- de la signature ou de l'acceptation du devis ou du bon de commande ;
- de la signature d'une convention de formation lorsqu'une telle convention est établie ;
- du versement d'un acompte lorsqu'il est prévu ;
- ou, plus généralement, de tout acte manifestant sans équivoque le consentement du Client.

La Commande ne devient ferme et définitive qu'après acceptation expresse de LO&LI et, le cas échéant, réception de l'acompte prévu dans les Conditions particulières.

Lorsque le devis ou le bon de commande accepté, le programme de formation et les présentes CGV constituent ensemble le contrat de formation dans les conditions prévues à l'article 4, aucune convention de formation distincte n'est nécessaire, sauf demande du Client, du Financier ou disposition particulière applicable à la Formation.

Toute modification portant notamment sur les dates, le nombre de Participants, le lieu, les modalités de réalisation, le contenu ou les conditions financières de la Formation postérieurement à l'acceptation de la Commande est soumise à l'accord préalable de LO&LI et peut donner lieu à l'établissement de Conditions particulières ou d'un devis modificatif.

## ART.6- ORGANISATION ET MODALITÉS DE RÉALISATION DES FORMATIONS

Les Formations sont réalisées conformément aux caractéristiques et modalités définies dans les documents contractuels applicables et dans le programme de formation.

Elles peuvent être réalisées en présentiel, à distance,

en classe virtuelle, en e-learning ou selon des modalités pédagogiques mixtes.

Les dates ou périodes de réalisation, la durée, les horaires, le lieu ou les modalités d'accès à distance ainsi que, le cas échéant, le nombre de Participants sont précisés dans le devis, le bon de commande ou tout autre document contractuel applicable.

LO&LI détermine les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement adaptés aux objectifs de la Formation et met en œuvre les modalités de suivi de l'exécution et d'évaluation prévues dans le programme de formation.

Lorsque la Formation est réalisée dans les locaux du Client ou dans un lieu mis à sa disposition, le Client s'engage à fournir des locaux, équipements et conditions matérielles adaptés au bon déroulement de la Formation et conformes aux éventuelles exigences communiquées préalablement par LO&LI.

Lorsque la Formation est réalisée à distance, le Client veille à ce que les Participants disposent des équipements, logiciels, connexions et moyens techniques nécessaires à leur participation, sauf lorsqu'il est expressément prévu que ceux-ci sont fournis par LO&LI.

Lorsque la Formation nécessite l'accès à une plateforme ou à un espace numérique, les identifiants éventuellement attribués aux Participants sont personnels et ne peuvent être communiqués ou cédés à un tiers.

LO&LI se réserve la possibilité d'adapter les méthodes, moyens ou modalités pédagogiques lorsque cette adaptation est nécessaire au bon déroulement de la Formation, dès lors qu'elle n'en modifie pas substantiellement les objectifs et le contenu.

## ART.7-PRÉREQUIS ET PARTICIPANTS

Les éventuels prérequis nécessaires pour suivre la Formation sont précisés dans le programme de formation.

Il appartient au Client de s'assurer que les Participants qu'il inscrit remplissent les prérequis indiqués et disposent du niveau, des connaissances ou, le cas échéant, des moyens techniques nécessaires pour suivre la Formation dans de bonnes conditions.

Le Client communique à LO&LI, dans les délais nécessaires à l'organisation de la Formation, les informations utiles à l'inscription et au suivi des Participants.

Lorsque la nature de la Formation le nécessite, LO&LI peut procéder, préalablement à son commencement, à une évaluation du niveau, des connaissances ou des besoins des Participants afin de vérifier l'adéquation

de la Formation avec les objectifs poursuivis.

Le Client s'engage à informer LO&LI, dans un délai raisonnable avant le début de la Formation, de toute situation particulière portée à sa connaissance susceptible de nécessiter une adaptation des modalités pédagogiques, techniques ou organisationnelles.

LO&LI étudie, en lien avec le Client et le Participant concerné, les possibilités d'adaptation raisonnablement envisageables au regard de la nature de la Formation, de ses objectifs et des moyens disponibles.

LO&LI ne saurait être tenue responsable d'une inadéquation entre la Formation et le niveau ou les besoins d'un Participant lorsque les prérequis n'ont pas été respectés ou lorsque les informations nécessaires à l'évaluation de sa situation ne lui ont pas été communiquées.

## ART.8 - PRIX

Les prix applicables aux Formations proposées par LO&LI sont ceux en vigueur au jour de la Commande. Ils sont exprimés en euros (€) et s'entendent hors taxes (HT), sauf indication contraire. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est appliquée au taux légal en vigueur au jour de la facturation.

Le prix de la Formation est celui figurant dans le devis, le bon de commande ou les Conditions particulières applicables.

Sauf stipulation contraire, le prix comprend uniquement les prestations pédagogiques expressément prévues dans les documents contractuels.

Les frais annexes liés à la réalisation de la Formation, notamment les frais de déplacement, d'hébergement, de restauration ou de location de salle, ne sont compris dans le prix que lorsqu'ils sont expressément mentionnés dans le devis ou les Conditions particulières.

Toute prestation ou demande complémentaire du Client non prévue initialement peut donner lieu à une facturation complémentaire selon les tarifs en vigueur ou sur la base d'un devis complémentaire accepté par le Client.

Les devis établis par LO&LI sont valables pendant une durée de trente (30) jours à compter de leur date d'émission, sauf mention contraire.

## ART.9-FACTURATION ET MODALITÉS DE PAIEMENT

### 9.1-Facturation

Les Formations réalisées par LO&LI font l'objet d'une facturation conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Sauf disposition contraire, les factures sont transmises au Client par voie électronique.

Les modalités et échéances de facturation sont précisées dans le devis, le bon de commande ou les Conditions particulières applicables.

### 9.2-Conditions de paiement

Sauf stipulation contraire figurant dans les Conditions particulières, les Formations sont payables selon les modalités suivantes :

- un acompte de 30 % du montant TTC est exigible lors de la confirmation de la Commande ;
- le solde est payable selon les modalités et à l'échéance indiquées sur le devis, les Conditions particulières ou la facture.

Le paiement est réputé réalisé uniquement après encaissement effectif des sommes dues.

Sauf disposition contraire prévue dans les Conditions particulières, tout Participant ayant commencé une Formation est dû pour la totalité de la Formation commandée, sous réserve des dispositions applicables en cas d'interruption, d'annulation ou de force majeure prévues aux présentes CGV.

### 9.3- Prestations et frais complémentaires

Toute prestation, fourniture ou demande complémentaire non prévue dans les documents contractuels et sollicitée par le Client peut faire l'objet d'une facturation complémentaire.

Les frais engagés pour les besoins de la Formation et dont la prise en charge par le Client est prévue dans les Conditions particulières sont facturés selon les modalités qui y sont définies.

### 9.4-Absence de compensation

Sauf accord préalable et écrit de LO&LI ou disposition légale impérative contraire, le Client ne peut suspendre le paiement des sommes dues ni procéder à une compensation entre les sommes qu'il estime lui être dues et celles qu'il doit à LO&LI.

## ART.10- PRISE EN CHARGE PAR UN FINANCEUR

Lorsque le Client sollicite la prise en charge totale ou partielle du coût de la Formation par un Financier, il lui appartient d'effectuer les démarches nécessaires auprès de celui-ci dans les délais requis.

Le Client s'engage à transmettre à LO&LI, avant le début de la Formation, tout accord de prise en charge ainsi que les informations nécessaires à la facturation du Financier.

Sauf accord exprès de LO&LI prévoyant une facturation directe au Financier, le Client demeure seul redevable du paiement des sommes dues au titre de la Formation.

En cas de prise en charge partielle, la part du coût de la Formation non couverte par le Financier est directement facturée au Client.

En cas de refus de prise en charge, d'absence d'accord de financement avant le début de la Formation ou de non-règlement total ou partiel par le Financier, pour quelque motif que ce soit, le Client demeure redevable envers LO&LI de l'intégralité des sommes restant dues.

La prise en charge par un Financier ne modifie pas les obligations contractuelles du Client à l'égard de LO&LI, notamment celles relatives aux conditions d'annulation, de report, d'absence ou d'interruption de la Formation.

Les éventuels frais annexes non pris en charge par le Financier sont facturés directement au Client.

## ART.11- ANNULATION ET REPORT

### 11.1-Annulation à l'initiative du Client

Toute demande d'annulation d'une Formation doit être formulée par écrit. La date de réception de la demande par LO&LI fait foi.

Sauf stipulation contraire prévue dans les Conditions particulières, les conditions suivantes s'appliquent :

- annulation intervenant plus de quatorze (14) jours calendaires avant le début de la Formation : aucune somme n'est due au titre de l'annulation ;
- annulation intervenant entre quatorze (14) et sept (7) jours calendaires avant le début de la Formation : 50 % du prix de la Formation est dû ;
- annulation intervenant moins de sept (7) jours calendaires avant le début de la Formation : la totalité du prix de la Formation est due.

Les sommes dues au titre de l'annulation ne constituent pas le prix d'une action de formation effectivement réalisée et sont facturées comme indemnités d'annulation.

### 11.2-Report à la demande du Client

Toute demande de report doit être formulée par écrit et demeure soumise à l'accord préalable de LO&LI.

Lorsque le report est accepté, les Parties conviennent de nouvelles dates de réalisation de la Formation.

Toute demande de report formulée moins de quatorze (14) jours calendaires avant le début de la Formation peut être considérée comme une annulation et donner lieu à l'application des conditions prévues à l'article 11.1, sauf accord contraire de LO&LI.

### 11.3-Absence ou désistement d'un Participant

L'absence totale ou partielle d'un Participant à une Formation, son désistement ou son abandon en cours de Formation ne donne lieu à aucun remboursement

et la totalité du prix correspondant demeure due par le Client, sous réserve des dispositions applicables en cas de force majeure.

Lorsque les conditions d'organisation de la Formation le permettent, le Client peut demander le remplacement d'un Participant par une autre personne présentant les prérequis nécessaires. Ce remplacement est soumis à l'accord préalable de LO&LI et doit intervenir dans un délai permettant l'organisation et le suivi administratif de la Formation.

#### 11.4-Interruption de la Formation

En cas d'interruption de la Formation à l'initiative du Client ou du Participant, les prestations effectivement réalisées sont dues.

Lorsque l'interruption résulte d'un cas de force majeure dûment reconnu, seules les prestations effectivement dispensées sont dues, proportionnellement à leur valeur prévue au contrat.

Dans les autres cas, les conséquences financières de l'interruption sont déterminées conformément aux présentes CGV et aux Conditions particulières applicables.

#### 11.5 – Annulation ou report à l'initiative de LO&LI

LO&LI se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une Formation notamment en cas d'indisponibilité du formateur, d'insuffisance du nombre de Participants pour une formation interentreprises, de difficulté technique ou logistique, de force majeure ou de toute circonstance rendant impossible sa réalisation dans les conditions initialement prévues.

LO&LI en informe le Client dans les meilleurs délais et propose, dans la mesure du possible, de nouvelles dates ou toute autre solution permettant la réalisation de la Formation.

En cas d'annulation définitive par LO&LI, les sommes éventuellement versées au titre de la Formation non réalisée sont remboursées au Client, à l'exclusion de toute autre indemnité ou de dommages et intérêts, sauf disposition légale impérative contraire.

#### ART.12-OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à exécuter le contrat de bonne foi et à respecter les présentes CGV ainsi que les Conditions particulières applicables à la Formation.

Le Client s'engage notamment à :

- communiquer à LO&LI, dans les délais nécessaires, les informations utiles à l'organisation et à la réalisation de la Formation ainsi qu'au suivi administratif des Participants ;
- s'assurer de l'exactitude des informations transmises concernant les Participants ;
- s'assurer que les Participants remplissent les

éventuels prérequis prévus par le programme de formation ;

- informer les Participants des modalités d'organisation de la Formation et veiller à leur présence et à leur ponctualité ;
- lorsque la Formation se déroule dans ses locaux, mettre à disposition des moyens matériels et techniques adaptés à son bon déroulement ;
- lorsque la Formation est réalisée à distance, s'assurer que les Participants disposent des équipements et moyens techniques nécessaires, sauf disposition contraire prévue dans les Conditions particulières ;
- veiller au respect par les Participants des consignes communiquées par LO&LI ainsi que des conditions d'utilisation des éventuels outils, plateformes ou ressources mis à leur disposition.

Le Client s'engage à informer LO&LI, dans les meilleurs délais, de toute difficulté ou modification susceptible d'affecter l'organisation ou le bon déroulement de la Formation.

Le non-respect de ces obligations susceptible d'empêcher ou de compromettre la réalisation de la Formation ne saurait engager la responsabilité de LO&LI et pourra, selon les circonstances, entraîner l'application des dispositions relatives à l'annulation, au report ou à la suspension de la Formation.

#### ART.13-OBLIGATIONS DE LO&LI

LO&LI s'engage à réaliser la Formation conformément aux modalités définies dans les documents contractuels et le programme de formation.

À ce titre, LO&LI s'engage notamment à :

- mettre en œuvre les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement nécessaires à la réalisation de la Formation ;
- dispenser la Formation conformément aux objectifs, au contenu et aux modalités pédagogiques prévus ;
- assurer le suivi de l'exécution de la Formation et mettre en œuvre les modalités d'évaluation prévues ;
- mettre à disposition des Participants les supports, ressources ou accès expressément prévus dans les documents contractuels ;
- informer le Client, dans les meilleurs délais, de toute difficulté susceptible d'affecter de manière significative le déroulement de la Formation ;
- établir, à l'issue de la Formation, les documents relatifs à sa réalisation prévus par la réglementation applicable.

Sauf engagement exprès contraire prévu dans les Conditions particulières, LO&LI est tenue d'une **obligation de moyens**. Elle met en œuvre les diligences raisonnablement nécessaires à la bonne réalisation de la Formation, sans garantir l'acquisition

d'un niveau de compétence particulier ni l'obtention d'un résultat professionnel par les Participants.

LO&LI ne saurait être tenue responsable des difficultés ou retards résultant notamment d'informations, de documents, d'accès ou de moyens techniques non fournis ou fournis tardivement par le Client ou les Participants, ni de toute circonstance qui ne lui serait pas imputable.

## ART.14- PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

LO&LI demeure titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle attachés aux contenus, méthodes, outils, modèles, supports et ressources pédagogiques, documents, présentations, vidéos, modules e-learning, logiciels et, plus généralement, à tout élément conçu, développé ou utilisé dans le cadre des Formations.

Sauf stipulation contraire prévue dans les Conditions particulières, la réalisation d'une Formation et la mise à disposition de supports ou ressources pédagogiques n'emportent aucun transfert de droits de propriété intellectuelle au bénéfice du Client ou des Participants.

Les supports et ressources mis à disposition dans le cadre de la Formation sont destinés à l'usage personnel des Participants pour les besoins de la Formation et, le cas échéant, à leur usage professionnel interne.

Toute reproduction, représentation, diffusion, publication, adaptation, modification, transmission ou mise à disposition de tout ou partie de ces éléments, par quelque procédé et sur quelque support que ce soit, est interdite sans l'autorisation préalable et écrite de LO&LI.

Il est notamment interdit au Client et aux Participants de communiquer les supports ou ressources à des tiers, de les mettre en ligne, de les commercialiser ou de les utiliser pour concevoir ou dispenser une formation, sauf autorisation préalable et écrite de LO&LI.

Toute captation, enregistrement sonore ou audiovisuel, photographie ou reproduction d'une Formation, totale ou partielle, est également interdit sans l'autorisation préalable et écrite de LO&LI.

Les éventuels droits d'utilisation spécifiquement accordés au Client sont définis dans les Conditions particulières et sont limités à leur objet, leur durée et leur périmètre.

## ART.15- RESPONSABILITÉ

LO&LI est responsable de la bonne exécution de ses obligations contractuelles dans les conditions prévues par les présentes CGV et les Conditions particulières.

LO&LI ne saurait être tenue responsable des dommages résultant d'un fait imputable au Client ou à un Participant, du non-respect des prérequis ou des consignes communiquées, d'une utilisation non conforme des supports ou ressources mis à disposition, ou de toute circonstance qui ne lui serait pas imputable.

Lorsque la Formation est réalisée à distance ou nécessite l'utilisation d'outils ou de services numériques, LO&LI ne saurait être tenue responsable des difficultés résultant des équipements, logiciels, connexions ou réseaux utilisés par le Client ou les Participants, ni des interruptions ou dysfonctionnements provenant de services ou infrastructures de tiers sur lesquels LO&LI n'exerce aucun contrôle.

La responsabilité de LO&LI est limitée aux **dommages directs et prévisibles** résultant d'un manquement prouvé à ses obligations contractuelles.

LO&LI ne saurait être tenue responsable des dommages indirects, notamment des pertes d'exploitation, pertes de chiffre d'affaires, pertes de données, pertes d'opportunité ou préjudices commerciaux résultant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser les connaissances, méthodes, supports ou ressources présentés dans le cadre de la Formation.

Sauf disposition légale impérative contraire, le montant total de la responsabilité susceptible d'être mise à la charge de LO&LI au titre d'une Formation est limité au montant hors taxes effectivement payé par le Client au titre de la Formation concernée.

## ART.16- CONFIDENTIALITÉ

Chaque Partie s'engage à préserver la confidentialité des informations, documents et données de toute nature dont elle aurait connaissance à l'occasion de la préparation ou de la réalisation de la Formation et qui présentent un caractère confidentiel ou sont identifiés comme tels.

Chaque Partie s'engage à n'utiliser ces informations que pour les besoins de l'exécution du contrat et à ne pas les divulguer à des tiers, sauf accord préalable de l'autre Partie ou lorsque cette divulgation est nécessaire à la réalisation de la Formation.

Ne sont pas considérées comme confidentielles les informations :

- qui étaient déjà publiques au moment de leur communication ou le deviennent ultérieurement sans violation de la présente obligation ;
- dont la Partie destinataire peut démontrer qu'elle avait légitimement connaissance avant leur communication ;
- obtenues légitimement auprès d'un tiers non tenu à une obligation de confidentialité ;

- dont la divulgation est exigée par une disposition légale ou réglementaire ou par une autorité compétente.

Chaque Partie veille au respect de cette obligation par les personnes placées sous sa responsabilité et ayant accès aux informations confidentielles pour les besoins de la Formation.

L'obligation de confidentialité demeure applicable pendant toute la durée de la relation contractuelle et pendant une durée de cinq (5) ans à compter de son terme, quelle qu'en soit la cause, sauf obligation légale ou engagement contractuel imposant une durée différente.

## ART.17-PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de la gestion des Commandes, de l'organisation et de la réalisation des Formations ainsi que du suivi de la relation contractuelle, LO&LI est amenée à collecter et à traiter, en qualité de **Responsable de traitement**, des données à caractère personnel concernant notamment le Client, ses représentants et les Participants.

Ces traitements sont réalisés conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, notamment au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les données collectées sont notamment utilisées pour la gestion des inscriptions, l'organisation et la réalisation des Formations, le suivi de l'assiduité et de la progression des Participants, les évaluations, l'établissement des documents relatifs à la Formation, la gestion administrative et financière ainsi que le respect des obligations légales et réglementaires applicables à LO&LI en sa qualité d'organisme de formation.

Les modalités de traitement des données personnelles, les finalités poursuivies, les bases juridiques, les destinataires, les durées de conservation ainsi que les droits des personnes concernées sont décrits dans la Politique de protection des données personnelles de LO&LI, accessible sur son site Internet et communiquée sur simple demande.

Lorsque LO&LI fait appel à des prestataires impliquant un traitement de données personnelles pour les besoins de la Formation, elle veille à ce que ceux-ci présentent les garanties requises par la réglementation applicable.

Le Client s'engage à transmettre à LO&LI uniquement les données personnelles nécessaires à l'organisation et à la réalisation de la Formation et à informer les Participants de cette transmission dans les conditions

prévues par la réglementation applicable.

## ART.18-SUSPENSION OU CESSATION DE LA PRESTATION

En cas de manquement par l'une des Parties à l'une de ses obligations contractuelles, l'autre Partie pourra, après mise en demeure adressée par écrit et restée sans effet pendant un délai de quinze (15) jours calendaires à compter de sa réception, résilier tout ou partie du contrat, sans préjudice de son droit à obtenir réparation du préjudice subi.

LO&LI pourra également suspendre l'exécution des Prestations de services ou l'accès aux Produits numériques pendant ce délai lorsque la poursuite de leur exécution est rendue impossible ou manifestement compromise par le manquement du Client.

En cas de manquement du Client présentant un caractère de gravité tel qu'il rend impossible la poursuite de la relation contractuelle, porte atteinte à la sécurité des systèmes, des données ou des personnes, constitue une utilisation illicite ou non autorisée des Produits numériques ou porte atteinte aux droits de propriété intellectuelle de LO&LI ou de tiers, LO&LI pourra suspendre immédiatement la Prestation ou l'accès au Produit numérique, sans mise en demeure préalable.

La suspension ou la résiliation ne dispense pas le Client du paiement des sommes restant dues au titre des Prestations de services exécutées, des Produits numériques déjà fournis ou mis à disposition ainsi que des frais ou dépenses engagés pour l'exécution de la Commande avant la date de prise d'effet de la suspension ou de la résiliation.

## ART.19-SUSPENSION-RÉSILIATION

En cas de manquement par l'une des Parties à l'une de ses obligations contractuelles, l'autre Partie pourra, après mise en demeure adressée par écrit et restée sans effet pendant un délai de quinze (15) jours calendaires à compter de sa réception, résilier tout ou partie du contrat, sans préjudice de son droit à obtenir réparation du préjudice subi.

LO&LI pourra également suspendre la réalisation de la Formation pendant ce délai lorsque sa poursuite est rendue impossible ou manifestement compromise par le manquement du Client.

En cas de manquement du Client ou d'un Participant présentant un caractère de gravité tel qu'il rend impossible la poursuite de la Formation ou porte atteinte à la sécurité des personnes, des biens ou des systèmes, aux droits de propriété intellectuelle de LO&LI ou de tiers, ou au bon déroulement de la Formation, LO&LI pourra suspendre immédiatement la participation de la personne concernée ou la réalisation de la Formation, sans mise en demeure

préalable.

La suspension ou la résiliation ne dispense pas le Client du paiement des sommes dues au titre des Formations effectivement réalisées ainsi que des frais ou dépenses engagés pour l'exécution de la Commande avant la date de prise d'effet de la suspension ou de la résiliation.

Les conséquences financières d'une interruption de la Formation sont déterminées conformément aux dispositions de l'article 11 des présentes CGV.

## **ART.20-DROIT APPLICABLE ET RÈGLEMENT DES LITIGES**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le droit français.

En cas de différend relatif à la conclusion, à l'interprétation, à l'exécution ou à la cessation du contrat, les Parties s'engagent à rechercher, dans un premier temps, une solution amiable.

### **Pour les Clients consommateurs**

Conformément aux dispositions des articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation, le Client ayant la qualité de consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige l'opposant à LO&LI.

### **Pour les Clients professionnels**

À défaut de résolution amiable, tout litige relatif à la validité, à l'interprétation ou à l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente sera soumis aux juridictions compétentes du ressort de la Cour d'appel dont dépend le siège social de LO&LI, sauf disposition légale impérative contraire.

Fin de document